

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : CN

DEC2015\_0031

## DECISION

**Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE N° 2014/055  
RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE DES PORTES AUTOMATIQUES, BORNES DE  
SOL ET BARRIERE LEVANTE DES BATIMENTS DE LA VILLE DE NOISIEL.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26 et 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises du marché public de service n°2014/055 relatif à la maintenance préventive des portes automatiques, bornes de sol et barrière levante des bâtiments de la ville de Noisiel ,

VU l'avis de publicité n°14-180497 mis en ligne au BOAMP, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 28 novembre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 55 %, et le critère du prix pondéré à 45 %,

**CONSIDERANT** que huit plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 17 décembre 2014 à 12h00), que les huit candidatures ont été admises, que dès lors huit offres ont été analysées,

**CONSIDERANT** que l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés est la proposition de Thyssenkrupp Ascenseurs,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 23.02.11 « Maintenance des portes automatiques » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 Euros H.T.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec l'Entreprise Thyssenkrupp Ascenseurs, Agence Paris Ile de France, sise 8 rue Parmentier à Puteaux (92816), un marché public de services N°2014/055 relatif à la maintenance préventive des portes automatiques, bornes de sol et barrière levante des bâtiments de la ville de Noisiel, pour une durée de 1 an à compter de sa notification, reconductible trois fois par tacite reconduction et comprenant deux visites d'entretien annuelles, le contrôle, la fourniture des produits nécessaires, la main d'œuvre et le déplacement dans le cadre des dépannages uniquement, un livret d'entretien et un audit lors de la prise de contrat, pour un montant forfaitaire annuel de 1.850,00 Euros H.T. soit 2.220,00 Euros T.T.C.

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.



# VILLE DE NOISIEL

0031

Suite de la décision N°2015\_ portant sur la conclusion du marché public n°2014/055.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 FEV. 2015

Le Maire

*D. Vachez*  
Daniel VACHEZ



*Cadre réservé à l'AG*

<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i>	19 FEV. 2015
<i>Affiché le</i>	19 FEV. 2015
<i>Notifié le</i>	
<i>Publié le</i>	19 FEV. 2015

